PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À LA PRODUCTION DE CHEVAUX DE TRAIT D'UTILISATION

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)……., domicilié(e) à (adresse complète) …….

…….., souhaite participer au programme d'encouragement à la production de chevaux de trait d'utilisation, avec la jument suivante :

- Nom : …… Race : …….
- Propriétaire : ……
- Inscrite au programme d'élevage de la race …… : OUI NON
  (**Si non**: l'inscription au programme d'élevage devra être effectuée pour que la demande soit prise en compte)
- Numéro SIRE :……
- Palmarès « modèle et allure » :……..
- Carrière : concours d'utilisation / labellisation loisir / SHF / FFE / utilisation professionnelle :

  . …… . ……

  ……

Remarques : **- Tout éleveur non à jour de sa cotisation à l'Association Nationale de Race se verra exclu du programme.**
- La décision d'admission ou d'exclusion de la jument proposée appartient à l'Association Nationale de la Race concernée.

Dans l'éventualité où la jument soit retenue pour participer au programme, je m'engage à la mettre à la saillie de l'**étalon** ……, choisi parmi les étalons « Recommandés Utilisation » et correspondant à la race de la jument.

Cadre réservé à l'ANR :

Jument admise : OUI NON

Cachet de l'ANR :

Je soussigné(e) …… certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à ……, le ……2009,

Signature :

Bulletin à retourner à votre association nationale de race, avant la mise à la saillie de la jument. Pour les juments saillies avant le 1er mars, rattrapage possible.

Informations complémentaires :

Dès réception de votre bulletin d'inscription, l'association nationale de race concernée vous fera parvenir une réponse positive ou négative. Si votre jument est retenue, France TRAIT vous fera parvenir une convention d'engagement.
L'aide, correspondant à 50% du prix HT de la saillie, vous sera versée après présentation des justificatifs suivants (**à faire parvenir à France TRAIT**) :

- convention signée
- copie de l'attestation de saillie
- copie de la facture de la saillie acquittée

En retour, vous vous engagerez à présenter le poulain en concours d'élevage et à le valoriser en concours d'utilisation ou de loisir, dès que le poulain sera en âge de l'être, sauf impossibilité majeure. De même, si le poulain est vendu précocement, vous vous engagerez à en informer France TRAIT.
Toute information susceptible d'enrichir l'analyse de la démarche sera la bienvenue.

Programme financé par France TRAIT avec le soutien du Fonds Eperon